Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 031-213103153-20230331-2023_4_2CA22-DE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 31 mars 2023
Délibération n°4-2

L'an deux mille vingt-trois le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs Alain FURCY, CASTEX Jean, BAZART Michel, DEVAUTOUR Florian, et FINI Sandro,
Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Excusés : Mrs BOTTAREL Sébastien, Claude CARLINI, FERRANDI François et WEIHSS Pascal

Mr FURCY Alain a été nommé secrétaire.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2022

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance.
Mr Alain FURCY, 1er Adjoint et délégué finance, préside la Séance.

Le Conseil Municipal, délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2022, après s'être fait présenter les Budgets Primitifs, les Budgets Supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
Vu les budgets annexes,

1) Lui donne acte de la présentation des Comptes Administratifs, lesquels présentent les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	**26 037.12 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT.....	**- 165 290.80 €**

2) Constate, que pour les budgets annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Président de séance

MAIRIE DE MANE
31 Haute-Garonne

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9
VOTES : Contre 0 Pour 9

Date de convocation : 27 mars 2023
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS